

1. Charte éthique

« *Bien manger épicurien, valorisation du terroir et territoire icaunais.* »

1.1. Les membres s'engagent à faire preuve d'une parfaite probité, en toutes circonstances, que ce soit dans l'association ou en dehors.

1.2. Les membres s'efforceront de participer activement à la vie de l'association et d'œuvrer à la réalisation de son objet.

1.3. Les membres ne devront pas porter atteinte d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres.

1.4. Les membres respecteront strictement la confidentialité des informations non-publiques dont ils pourront avoir connaissance au sujet de l'association et des autres membres.

1.5. Les dirigeants de l'association s'engagent à ne pas faire une quelconque utilisation commerciale des coordonnées de leurs membres et à ne pas les utiliser ou permettre leur utilisation à des fins de prospection et de démarchage.

1.6. Les membres n'agiront pas et ne s'exprimeront pas au nom de l'association sans habilitation expresse et écrite du président ou du conseil d'administration.

1.7. Les membres et leurs représentants prendront toutes les mesures appropriées pour prévenir et empêcher tout conflit d'intérêts.

1.8. Les membres informeront dans les meilleurs délais le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts éventuel et généralement de toute difficulté qui pourrait survenir en relation avec l'association.

1.9. Parrainage : tout nouveau membre doit être parrainé par un membre du Conseil d'Administration ; toute personne désireuse d'adhérer à l'association peut s'adresser à un membre du conseil d'administration (liste sur le site de l'association) en vue d'un échange.